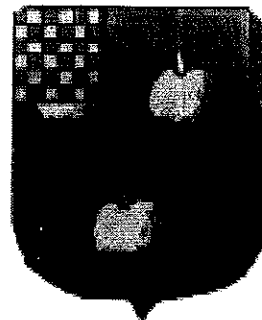


Commune de LATRONCHE



Conseil Municipal du 23 juillet 2020

Présents: Marie-Christine SOULEFOUR, Serge DUPORT, Hervé BARRIER, Pierre BRACHET, Sylvie BREUIL, Bruno BLONDEL, Jean-Yves CHASSAGNARD, Emilie STÖHR.

Absents: Moulay EL ATMANI, Sylvain DOYET.

Ordre du jour :

- Vote du budget 2020
- Cotisation 2020 « La Dordogne de Villages en Barrages »

Vote du budget 2020

Section fonctionnement :

- dépenses :	167 608.00 €
	+ 133 061.06 € (autofinancement)
	Soit 300 669.06 €
- recettes :	178 148.82 €
	+ 122 520.24 € (excédents reportés)
	Soit 300 669.06 €

Section investissement :

- dépenses :	192 438.25€
	+ 23 000.00 € (restes à réaliser)
	+ 134 166.23 € (besoin de financement)
	Soit 349 604.48 €
- recettes :	153 744.49€
	+ 62 798.93 € (restes à réaliser)
	+ 133 061.06 € (autofinancement)
	Soit 349 604.48€

Total du budget :

- dépenses :	650 273.54 €
- recettes :	650 273.54 €

Taux d'imposition 2020 : inchangés

- Taxe Habitation : 4,22 %
- Taxe Foncier Bâti : 4,16 %
- Taxe Foncier non Bâti : 35,95 %.

Association « La Dordogne de Villages en Barrages » : cotisation

La cotisation de la commune à l'association « La Dordogne de Villages en Barrages » est renouvelée pour l'année 2020 pour un montant de 67.00€.

L'adhésion est acceptée à l'unanimité des membres présents.